



POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{me}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 3 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 27 — — matin, Express-Poste.
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mal. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 23 — — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous reproduisons le texte suivant d'une dépêche de Londres du 27 mars, publiée par l'agence Havas.
« Le Times dit que la discussion qui a eu lieu, la nuit dernière, dans la chambre des communes, est le point de départ de nouvelles combinaisons d'alliance en Europe.

« Cependant si lord John Russell a presque annoncé la rupture de l'entente cordiale, nous espérons bien, quant à nous, ajoute le Times, que cet événement n'est que momentané.

« Lorsque lord John Russell a dit à l'Empereur Napoléon que l'Angleterre chercherait d'autres alliances, on ne saurait nier qu'il ait voulu faire allusion à la Prusse. En tous cas, comme la Russie a déclaré que le roi de Piémont était libre de donner la Savoie et Nice à Napoléon qui était libre de les recevoir, il est clair qu'on ne saurait avoir l'intention, non plus que l'espérance, de former une coalition européenne.

« Quoi qu'il en soit, nous craignons beaucoup que ce qui vient de se passer ne mette fin à cette confiance mutuelle entre les deux pays, qu'hier encore nous nous plaignions de constater au sujet de l'exécution du traité de commerce. En effet, quand on saura, à Paris, par quels applaudissements la chambre des communes a accueilli les dernières déclarations de lord John Russell, il faut nous attendre à voir se refroidir l'ardeur que le gouvernement français a mise jusqu'à présent à aplanir les difficultés d'exécution du traité qui pourra bien en outre être interprété désormais, à Paris, dans son sens le plus étroit.

« De notre côté, nous pourrions bien agir dans le même esprit, car nous voyons clairement aujourd'hui que nous avons tout cédé dans l'espoir de l'exécution d'une promesse qui ne sera sans doute pas tenue. Cependant il peut se faire que l'Empereur se montre généreux et qu'il remplisse ses engagements.

« Napoléon est arrivé à toutes ses fins, il a humilié l'Autriche, il a obtenu la neutralité de la Rus-

sie et il s'est réconcilié avec l'Italie. Quant à nous notre rêve est fini.

« Sans doute, cette déclaration ne fera pas lâcher la Savoie par Napoléon, mais il est bien de lui apprendre que tout en ne voulant pas le provoquer en ennemi nous nous sommes cependant éloignés de lui. »

Turin, 25 mars. — Voici le résumé de la proclamation du roi aux peuples de l'Italie centrale :

Vos vœux sont satisfaits. Vous êtes unis à la population du royaume dans une seule monarchie ; c'est la digne récompense de votre concorde et de votre persévérance ; pour obtenir les fruits de ce grand bienfait, il est nécessaire de continuer les pratiques des vertus dont vous avez donné l'exemple admirable, et surtout de persévérer dans la ferme volonté de faire les sacrifices qui sont indispensables pour accomplir et assurer les grandes entreprises.

Nous sommes liés par un pacte indissoluble qui se résume dans l'honneur de la patrie commune et la civilisation universelle. J'ai exposé ma vie pour l'indépendance de l'Italie et j'ai donné à mes peuples l'exemple de la loyauté.

Maintenant je demande aux nouvelles populations la même affection que celle qui m'est accordée par les anciennes ; je désire fortifier les Italiens dans l'unanimité de sentiments pour lutter contre la mauvaise fortune aussi bien que pour préparer la bonne. — Havas.

Les journaux étrangers persistent à annoncer que le pape et le roi de Naples ont quitté leurs capitales.

Nous pouvons assurer, dit le Pays, que ces nouvelles sont entièrement controuvées.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Marseille, 24 mars. — Rome, 24. — Hier, dans le consistoire, il y a eu une allocution du Pape. On garde à son sujet un secret absolu ; on sait seulement que l'excommunication n'est pas encore prononcée. Hier, les chefs présumés du dernier mouvement ont été embarqués par la police à Civita-

Vecchia, une vingtaine d'arrestations ont été opérées. Un ministre anglican se trouve parmi les blessés, mais sa blessure est légère. Deux officiers français qui avaient été légèrement blessés et qui sont rétablis ont échangé des visites avec l'état-major de la gendarmerie pontificale.

Le général de Goyon a publié un ordre du jour énergique pour blâmer ceux qui ont sifflé et provoqué la force publique, ce qui constitue une insulte intolérable, et pour approuver l'officier français qui a donné l'ordre de disperser les groupes ; mais il regrette la maladresse ainsi que l'emportement des gendarmes romains. Le général compte du reste sur le noble caractère de nos officiers et il invite tout le monde à la modération.

Hier, a eu lieu une nouvelle manifestation pacifique par les amis du Pape à Saint-Pierre. Le nombre des voitures était immense.

Berne, 27 Mars. — Le conseil fédéral a reçu deux notes verbales de la France et de la Sardaigne. Le dernier document dit que la Suisse devra traiter, en ce qui concerne ses réclamations relatives à la Savoie, avec la France.

La note française déclare que si la Suisse prenait des mesures militaires, la France serait obligée d'en faire autant. — Havas.

Turin, 26 mars. — La Gazette officielle publie un décret relatif à l'administration des provinces de la Toscane. Le prince de Carignan est nommé lieutenant du roi. Il aura le commandement des forces de terre et de mer, exercera, au nom du roi, le droit de faire grâce, etc. Le centre administratif est maintenu provisoirement à Florence. M. Ricasoli est nommé gouvernement général.

Le ministère des provinces de l'Emilie a cessé d'exister. L'armée de l'Emilie et de la Toscane est incorporée à l'armée sarde.

Turin, 27 mars. — M. Nigra, chargé d'affaires, est nommé ministre résident à Paris.

Gènes. — L'escadre, avec des troupes sardes, est partie pour la Toscane.

Florence, 26 mars. — Les candidats officiels ont

FEUILLETON

FEU ROUSSELOT.

(Suite.)

M. Jean semblait prendre un plaisir de plus en plus vif à promener le jeune homme dans tous les recoins ; il ne lui faisait pas grâce d'un seul apprentis, d'un seul poussin, d'un seul brin d'herbe ; et Prosper en paraissait enchanté. Finalement, on repassa la barrière et l'on s'aventura quelque peu dans la campagne. César, chien de garde, avait été déchainé préalablement et bondissait en avant sur le chemin ; il traitait maintenant Prosper en vieille connaissance et semblait des plus disposés à devenir son ami. Tout autour de la ferme, le paysage était délicieux, et les derniers reflets obliques du soleil couchant prétaient à tous les objets de chaudes nuances, empourprées par ici, par là presque violettes. A peine entendait-on dans les feuillées le dernier chant des oiseaux, leur prière du soir. L'Océan bourdonnait confusément dans le lointain, car c'était marée basse. Le calme était profond, la soirée d'une douceur enivrante ; on s'assit sous un grand arbre et plus intimement encore on cause.

Si M. Jean était bavard, il n'était pas moins curieux. Il fallut que Prosper expliquât longuement qu'il avait pris le nom de Desroches afin d'avoir une signature comme tout le monde ; que cette désignation n'existait nullement

sur son acte de naissance, et qu'à moins qu'il ne retrouvât un père, chose plus qu'improbable, il pourrait s'appeler tout aussi facilement Desarbres ou Desiles, pour peu qu'il eût la fantaisie du changement.

De là, tout naturellement et sous la pressante incitation du vieillard, qui paraissait s'attacher de plus en plus à son jeune compagnon, l'artiste en arriva bientôt à son histoire : son enfance si misérable et déjà si regrettée ; les premiers instincts de sa vocation, le portrait du concierge charbonné sur le mur et remarqué par un professeur de dessin qui demeurait dans la maison. Celui-ci désirait un jeune domestique qu'il payât fort peu ; l'enfant désirait un professeur qu'il ne payât pas du tout. On s'entendit sans peine ; mais cet état de sujétion ne pouvait pas convenir bien longtemps à l'indépendante nature de Prosper.

Un an plus tard, il étudiait à l'école gratuite de son arrondissement, et, le soir venu, pour gagner la pitance du lendemain, il ouvrait les portières des voitures à la porte des théâtres, et parfois même agiotait audacieusement sur les contre-marches. Au bout de deux ans de ce triple métier, les progrès du jeune élève en dessin avaient été si remarquables qu'on en parlait déjà dans le monde artistique. Un pari s'en suivit entre l'un des grands maîtres de l'époque et son principal élève. On fit venir l'enfant ; il donna une éclatante victoire à son champion ; il eût le bonheur de plaire au vaincu, et finalement resta comme rapin dans l'atelier. C'était l'en-

seignement, c'était l'avenir !

— Gardez-vous cependant de croire que les mauvais jours fussent finis pour moi ! continua l'artiste. Ma vingtième année commençait à peine que mon maître ou plutôt mon bienfaiteur mourut. Je n'étais plus enfant, c'est vrai ; j'avais la science, mais j'étais bien loin encore d'avoir la réputation. Vous ne connaissez pas cette lutte-là, Monsieur Jean, la lutte contre l'indifférence, contre l'envie, contre le mercantilisme, contre la misère ! Et cependant, ô mon Dieu ! ne me plaignez pas trop !... Ces obstacles-là, ce sont des stimulants, des aiguillons, des éperons qui, parfois, vous font saigner le flanc, mais qui vous font arriver plus vite. Bref, aujourd'hui le but est atteint.

— La fortune ? fit le vieillard enchanté, tout en se frottant les mains.

— Oh ! que nenni, riposta lestement Prosper ; mais avec beaucoup de travail, un peu d'ordre et pas mal d'économie, j'y arriverai, dans vingt-cinq ou trente ans... si d'ici là je ne suis pas mort. En attendant, je suis riche déjà, riche de vingt-cinq ans, riche de ma gaieté, riche surtout parce que je n'ai pas de besoins et qu'au demeurant je suis philosophe. Voilà mon histoire, mon cher Monsieur, voilà mon portrait. S'il n'est pas plus joli, tant pis ! ça ne regarde que moi seul, et... ma foi, j'ai fini ; donnez-moi donc du feu pour rallumer mon cigare.

M. Jean présenta sa pipe au jeune homme et tandis

passé sans concurrents. Les abstentions ont été assez nombreuses. A Florence, MM. Ricasoli, Gavour, Peruzzi, et Buoncompagni; M. Poerio à Livourne. De faibles désordres ont eu lieu à Livourne.

Zurich, 26 mars.—Bernes.—L'Helvetia comptait 3,000 assistants. Six bataillons seulement ont été désignés depuis janvier pour l'école de répétition.

Madrid, 26 mars. — Muley Abbas s'est présenté auprès du général en chef O'Donnell, qui a accepté tous les préliminaires de paix. L'armistice a été signé. Eulogio O'Donnell, frère du général en chef, apporte à Madrid des dépêches pour le gouvernement. — Havas.

CHEMIN DE FER

DE

PAMPELUNE A SARAGOSSE.

Emission de 30,000 actions de 500 fr.

Capital garanti.

Les directeurs de la Caisse Générale des chemins de fer, convaincus que les actionnaires doivent avoir d'autres garanties que les appréciations des fondateurs des entreprises industrielles, veulent joindre la pratique à la théorie, en substituant la responsabilité matérielle à la responsabilité morale des fondateurs.

En conséquence, après avoir étudié le chemin de Pampelune à Saragosse, ils s'engagent, tant en leur nom personnel que comme directeurs-gérants de la Caisse Générale des chemins de fer, à rembourser les actions à 500 fr., si, un an après l'exploitation, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 1862, les actions tombaient au-dessous de ce prix. Ce remboursement s'opérerait dans le mois suivant, soit du 1^{er} au 31 janvier 1862, à moins d'une fusion ou d'un rachat qui attribuerait aux actions une valeur supérieure, comme, par exemple, dans le projet de traité préparé entre les deux Compagnies de Pampelune à Saragosse et de Saragosse à Madrid et qui se résume ainsi :

Concession de l'exploitation au chemin de Saragosse à Madrid, pendant 50 ans, moyennant 40 à 50 % de frais d'exploitation, selon l'importance des recettes.

Faculté de rachat accordée à la Société de Saragosse à Madrid, après une certaine période d'exploitation entière de la frontière de France à Madrid, mais à un chiffre qui ne pourrait être inférieur à 17,000 fr. net par kilomètre, avec capitalisation à 6 %, ce qui représenterait un prix minimum de 725 francs par action.

Ainsi les actions de Pampelune à Saragosse jouissent des avantages suivants :

Intérêts fixes à 6 % payables par semestre à Paris et à Madrid ;

Garantie contre la baisse des actions, qui ne peuvent descendre au-dessous de 500 fr. ;

Probabilité d'accroissement de capital d'environ 45 %.

RÉPARTITION DES ACTIONS.

Le capital de la Société est de 55,000 actions qui se trouvent ainsi réparties :

	Actions.
A M. J. DE SALAMANCA.	11,000
A la CAISSE GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER et à divers intéressés.	14,000
Souscription ouverte pour	30,000
Montant égal au capital social.	55,000

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Les actions sont de 500 fr. entièrement libérées ; Elles produisent un intérêt de 6 %, jouissance du 1^{er} janvier 1860.

Le paiement des intérêts et dividendes s'opère par semestre, les 1^{er} juillet et 1^{er} janvier de chaque année :

A Paris, chez MM. J. Mirès et C^{ie} ;

A Madrid, chez J. de Salamanca.

La souscription pour 30,000 actions restera ouverte du lundi 26 mars au samedi 7 avril.

Le versement en souscrivant est de 200 fr. par action.

Le complément, soit 300 fr. par action, devra être opéré dans les dix jours qui suivront l'avis de la répartition.

On souscrit :

A Paris, chez MM. J. Mirès et C^{ie}, rue Richelieu, 99 ;

A Madrid, chez M. J. de Salamanca.

Dans les villes où la Banque de France a des succursales, on peut verser au crédit de MM. J. Mirès et C^{ie}.

Les directeurs de la Caisse Générale des chemins de fer, en ouvrant dans des conditions nouvelles la souscription aux actions du chemin de Pampelune à Saragosse, c'est-à-dire, en ajoutant aux avantages de l'entreprise la garantie du capital, ne se dissimulent pas l'importance de cet acte ; ils en acceptent toute la responsabilité, parce qu'elle est la meilleure preuve de la certitude de leurs études sur la valeur et l'avenir de l'entreprise.

Cependant, cette responsabilité ne dispense pas de faire connaître tout ce qui se rattache à cette société, de fournir tous les éléments qui peuvent servir à faire apprécier, comme ils l'ont fait eux-mêmes, la valeur du chemin de Pampelune à Saragosse, section la plus importante de la ligne de France à Madrid.

Situation du chemin.

Le chemin de Pampelune à Saragosse s'embranché, près de la frontière de France, sur la ligne du Nord de l'Espagne, concédée au Crédit mobilier espagnol et cédée à une société de capitalistes, composée de MM. E. et J. Péreire, B. Fould, Seillière, duc de Galliera, Urribaren et C^{ie}, E. Delessert, Biesta, Grieninger, d'Eichtal, Salvador, à la Société générale de Belgique, etc., etc.

Le chemin de Pampelune se relie, en outre, à Saragosse au chemin de Saragosse à Madrid, dont les travaux sont confiés à la Société de crédit commercial, fondée à Madrid par M. de Rothschild, et dont la concession a été transportée postérieurement à MM. de Rothschild, et aux administrateurs du Grand-Central français.

Le chemin de Pampelune a 187 kilomètres, et forme la tête de ligne entre la France et l'Espagne.

Il dessert les pays les plus riches, les mieux cultivés et les plus peuplés de l'Espagne : la Navarre et l'Aragon.

Il forme une section importante de la ligne de jonction de la Méditerranée à l'Océan par Barcelone, Saragosse, Alfaro (1) et Bilbao.

On sait que les communications entre la France et l'Espagne se concentrent presque exclusivement sur les lignes qui, partant de la frontière, par Bayonne, se dirigent, l'une, celle du Nord de l'Espagne, vers Madrid et les ports de l'Océan ; l'autre, celle de Pampelune et de Saragosse, vers Madrid et les ports de la Méditerranée. Or, d'après les plans des ingénieurs espagnols, la différence de parcours entre les deux chemins est d'environ 80 kilomètres en faveur du chemin de Pampelune.

Constitution légale de la Société.

Par décret royal de la reine d'Espagne, en date du 14 décembre 1859, les statuts de la Société ont été approuvés en société anonyme et sa constitution a été autorisée.

Conseil d'administration.

MM. le général FERNANDEZ DE CORDOBA, marquis DE MENDIGORIA, ancien président du conseil des ministres ; le général ROS DE OLANO, CONDE DE LA ALMINA, ancien ministre, directeur de l'infanterie ; A. LLORENTE, ancien ministre des finances ; RHODA, ancien ministre de Fomento (travaux publics) ; ALVAREZ, ancien conseiller royal ; J. DE ZARAGOZA, ancien conseiller royal ; M. B. DE CASTRO, ministre plénipotentiaire d'Espagne à Turin, ancien conseiller royal ; CARRIQUIRI, banquier à Madrid ; DE LA GANDARA, général de brigade ; JOSÉ DE SALAMANCA, ancien ministre ; le général DE LERSUNDI, ancien ministre, député ; le comte de CHASSEPOT, membre du conseil général de la Somme ; JULES MIRÈS, banquier ; FÉLIX SOLAR, banquier ; le vicomte DE RICHEMONT ; JULES CARVALLO, ingénieur des ponts-et-chaussées ; LOUIS RAYNOUARD ; ADOLPHE COCHERY, avocat ; CHARLES BOCHER, ancien officier d'état-major.

Capital social.

Le capital social est composé comme suit :

55,000 actions de 500 fr.	27,500,000 fr.
Obligations.	12,500,000

Ensemble. 40,000,000 fr.

Achèvement de la ligne et dépenses d'établissement.

Aux termes de l'art. 6 des statuts, M. J. de Salamanca s'oblige envers la Société à livrer le chemin entièrement achevé, pendant l'année courante 1860, avec son matériel fixe et roulant, les gares, ateliers, terrains, télégraphe électrique et autres accessoires, le tout en état d'être mis en exploitation, de Pampelune à Saragosse.

Le prix du chemin, fixé à forfait par les statuts et le traité de construction, est de 200,000 fr. par kilomètre.

Revenus probables.

Le tarif probable de la ligne de Pampelune à Saragosse, d'après la circulation des voyageurs et des marchandises, puisée aux sources les plus authentiques, telles que les registres des droits communaux et les Portazgos, donnera un revenu brut d'environ 34,000 fr. par kilomètre, ou de 6,350,000 fr. pour la ligne entière.

(1) Alfaro est une station du chemin de Pampelune à Saragosse. La ligne de l'Océan à la Méditerranée emprunte 84 kilomètres à la ligne de Pampelune.

que le feu se communiquait, il ne put s'empêcher de murmurer tout bas.

— Ah ! si M. Anatole vous ressemblait, le cousin Mathieu eût été bien content ?

— S'il était vivant, possible ! ricanna Prosper ; mais puisqu'il est mort !

— C'est vrai, soupira M. Jean, il est mort !

— Et quant à mon camarade, reprit Prosper, plus tard vous changerez d'avis : c'est au demeurant un fort aimable garçon, rempli d'excellentes qualités ; seulement il est atteint d'une petite maladie qui les cache momentanément ou du moins qui les diminue... une maladie qui court à Paris, mais qui se passera, je l'espère.

— Quelle maladie donc ?

— Le mal d'argent. Mais, voici la lune qui se lève, mon cher Monsieur : si nous allions trouver notre maladie ?...

VII.

On s'était remis en route vers la ferme.

Plusieurs villageois, qui regagnaient également leurs habitations, se croisèrent avec nos deux promeneurs et saluèrent le vieillard avec un empressement qui n'était pas exempt de respect et surtout d'affection.

Prosper s'en étonna quelque peu tout d'abord.

— Ne faites pas attention, dit M. Jean. Ces braves campagnards avaient tellement l'habitude de me voir participer aux bonnes œuvres du défunt, qu'ils me trou-

vent héritier pour ma part d'une bonne partie de leur reconnaissance.

— Feu Rousselot était donc très-aimé dans le pays ?

— Heu ! heu !

— Il y faisait beaucoup de bien ; il y était très-bon ?...

— Comme tout le monde, il avait ses jours. Au total, ce n'était point un méchant homme.

— C'est drôle, que je ne l'aie pas connu, moi, mais il m'inspire une vraie sympathie ; s'il vous ressemblait surtout autant que vous le dites, Monsieur Jean, là, franchement, je sens que je l'aurais aimé, ce bonhomme-là.

— Monsieur Prosper...

Mais déjà l'artiste était à cent lieues de la conversation. Ses regards venaient de tomber tout-à-coup sur une échancre de la falaise, dans laquelle la lune, tombant d'aplomb sur la mer, s'encadrait comme un miroir d'argent.

Sur la terre, également, l'effet était admirable. Les arêtes abruptes de la côte profilait leurs silhouettes bizarres sur un immense horizon d'azur tout resplendissant d'étoiles. Les clôtures, les haies, les roches, les arbres et jusqu'aux grandes bruyères, tout prenait une accentuation vigoureuse, tout avait un aspect étrange, tout devenait fantôme réveur ou diabolique sautillant au clair de la lune. C'était de tous les côtés un recueillement profond, un vague silence à peine troublé par le frémissement harmonieux des feuillées, auquel le grillon

mélait incessamment son allègre fanfare, tandis qu'au lointain, dans quelques marais, les grenouilles, de temps en temps, jetaient leur cri monotone, comme pour marquer la mesure de cette pénétrante symphonie de la nuit. On atteignit bientôt la barre ; on entra dans l'enclos.

Là, nouveau spectacle, spectacle plus restreint, peut-être, mais bien plus saisissant encore.

Il y avait tellement de rayons dans les vieux pommiers, qu'on eût dit l'illumination d'une fête magique. L'herbe ruisselait également de mille feux argentins qu'éteignaient à chaque pas de grosses ombres noires, au milieu desquelles un diamant se rallumait parfois, lorsqu'un souffle de brise venait à écarter le feuillage. Les appendis, les meules, les grandes charrettes qui levaient en l'air leurs grands bras dételés, les herses et les charrues au repos, les animaux couchés ou perchés, tout avait des apparences fantastiques. La maison surtout et le vieux château semblaient quelque chose de merveilleux.

Dans le feuillage des murailles en bois, dans les charpentes en zigzag, le long des poutres saillantes, parmi l'inextricable réseau de chèvre-feuilles, de clématites et de roses sauvages qui grimpaient follement aux fenêtres, sur les losanges en ferblanc des petites vitres, sous le capuchon des mansardes à l'une desquelles pendait, autour d'une roue, la double corde qui sert à remonter les fourrages, sur toute la surface monotone du grand toit hérissé de jubarbe et d'iris, sur toute la cir-

Aux termes du traité projeté avec la ligne de Saragosse à Madrid, l'exploitation aurait lieu à 40 % et donnerait un revenu net de 3,810,000 fr. qui, déduction faite du service des obligations, laisserait une somme disponible de 3 millions, ou environ 57 francs par action. Si un traité analogue à celui projeté avec la Société de Saragosse à Madrid se réalisait, le rachat se ferait, dans ce cas, sur une capitalisation à 6 % et le prix de chaque action serait alors de 950 fr.

Il faut, en outre, remarquer que cette évaluation est relative aux probabilités de revenus calculés d'après la circulation actuelle; mais si l'on ajoute les produits de l'Océan à la Méditerranée et si on considère que le chemin de Pampelune à Saragosse, est une tête de ligne comme les chemins de Paris à Orléans, de Paris à Amiens, de Paris à Lyon ou de Paris à Rouen, on comprendra tout l'avenir de cette entreprise.

NÉGOCIATIONS POUR L'EXPLOITATION ET LA CÉSSION DU CHEMIN.

Ainsi qu'on l'a remarqué, le chemin de Pampelune à Saragosse, par sa situation privilégiée, commande la ligne du nord de l'Espagne par l'économie du parcours, et le chemin de Saragosse à Madrid, parcequ'il en est la section la plus importante. Cette situation explique les négociations qui ont été engagées, entre les représentants des Compagnies de Pampelune à Saragosse et de Saragosse à Madrid.

Voici, du reste, le résumé du traité préparé :

La Société de Saragosse à Madrid s'engagerait à exploiter le chemin de Pampelune moyennant une dépense qui varierait entre 50 et 40 %, selon l'importance des recettes, sous la condition imposée à la Société de Pampelune, d'accorder au chemin de Saragosse à Madrid le droit d'acheter le chemin de Pampelune, après une certaine période d'exploitation entière de la frontière à Madrid. Ce rachat aurait lieu à raison d'un produit net *minimum* de 17,000 fr. par kilomètre capitalisé à 6 %; ce qui représenterait un prix de 725 fr. par action en faveur du chemin de fer de Pampelune, soit un bénéfice de 45 %.

Ce projet de traité n'étant pas encore devenu définitif par la ratification des conseils d'administration, l'émission préalable des actions a été décidée.

RÉSUMÉ.

- 1° Garantie du capital.
- 2° Intérêt à 6 %.
- 3° Probabilité d'accroissement de capital de 45 %.
- 4° Garantie contre l'exagération des dépenses par un traité de construction à forfait de 200,000 fr. par kilomètre.
- 5° Le chemin de Pampelune forme la section la plus productive de la ligne qui, partant de la frontière de France, va à Madrid.
- 6° Il réduit relativement de 80 kilomètres la distance de la frontière de France à Madrid.
- 7° Il forme une section importante du chemin de jonction de la Méditerranée à l'Océan, par Barcelone, Saragosse, Alfaro et Bilbao.
- 8° Enfin, nulle charge, nul embranchement ne grève son exploitation.

(169) J. MIRÈS, FÉLIX SOLAR.

conférence des tourelles que festonnait l'antique lierre, à la crête des campanilles biscornues, parmi le treillis de fer, dans les gargouilles surtout et dans les girouettes, il y avait des silhouettes et des profils impossibles, des flots d'ombres et des cascades de lumière inimaginables, des effets de lune enfin comme il n'en pleut que bien rarement du ciel. Et, dans tout cela, un calme, une douceur, un charme, une poésie! C'était un mirage stéréoscopique, c'était un merveilleux décor d'opéra, c'était une féerie comme on n'en voit qu'en rêve.

Durant quelques minutes, notre artiste était resté immobile et béant, ainsi qu'un chevalier de légende. Il fallut que son compagnon lui frappât sur l'épaule afin de le réveiller de cet enchantement.

— Votre ami travaille encore, dit le vieillard en montrant l'unique lumière terrestre qui brillait sur la façade du bâtiment, et qui, sans aucun doute, éclairait l'homme d'argent, l'homme positif qui, dans toutes ces splendeurs nocturnes, n'avait rien trouvé de plus digne de son admiration qu'une liasse de griffonnages notariés et des alignements de chiffres.

En effet, lorsque les deux promeneurs rentrèrent dans la chambre du premier étage, Anatole était encore assis à la même place. Une partie des paperasses était étalée devant lui; l'autre reposait déjà sous une blanche enveloppe, au dos de laquelle il venait d'écrire en caractères de grand-livre: *Succession Rousselot.*

(La suite au prochain numéro.)

CHRONIQUE LOCALE.

Plusieurs bouchers de notre ville viennent d'être condamnés par le tribunal de police correctionnelle, pour avoir livré à la consommation des viandes corrompues.

Dans sa séance du 22 mars, le Corps législatif a adopté un projet de loi autorisant le département de Maine-et-Loire à appliquer aux travaux des routes départementales les fonds qui doivent rester sans emploi sur le produit de l'imposition extraordinaire créée en 1854.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Programme d'un concours pour l'admission aux emplois d'aide-vétérinaire stagiaire à l'École impériale de cavalerie.

Le corps des vétérinaires militaires se recrute parmi les vétérinaires diplômés des écoles vétérinaires qui réunissent les conditions déterminées par le décret du 14 janvier 1860. Avant d'être admis définitivement dans l'armée, les vétérinaires sont envoyés, en qualité d'aides-vétérinaires stagiaires, à l'École de cavalerie, pour y recevoir, pendant un an au plus, des principes d'équitation et être initiés à la pratique de la médecine vétérinaire militaire et au service régimentaire.

Le concours qui doit s'ouvrir en exécution du présent programme aura lieu à Paris le 1^{er} mai prochain.

CONDITIONS D'ADMISSION.

Nul ne peut être admis à concourir à l'emploi d'aide-vétérinaire stagiaire s'il ne remplit les conditions suivantes :

- 1° Avoir obtenu le diplôme de vétérinaire dans une des écoles vétérinaires de France;
- 2° Justifier de sa moralité;
- 3° Rénir les qualités physiques requises pour le service militaire;
- 4° N'avoir pas dépassé l'âge de trente ans à l'époque de l'ouverture du concours (1);
- 5° Avoir satisfait à un examen d'admission;
- 6° Souscrire l'engagement d'honneur de servir pendant au moins six ans dans l'armée à l'expiration du stage.

PIÈCES À PRODUIRE.

Les vétérinaires qui solliciteront leur admission aux emplois d'aide-vétérinaire stagiaire devront adresser leurs demandes au ministre de la guerre (bureau de la cavalerie et des remotes), avant le 10 avril, en ayant soin d'indiquer l'école dans laquelle ils ont obtenu leur diplôme. Ils y joindront les pièces ci-après :

- 1° Leur acte de naissance dûment légalisé;
- 2° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'autorité civile ou par l'autorité militaire, si le candidat fait partie de l'armée. Dans le premier cas, cette pièce devra être visée par le préfet du département, et, dans le second, par le chef de corps.
- 3° Un certificat d'aptitude au service militaire, délivré par un officier de recrutement, ou à son défaut, par un officier de gendarmerie.

NATURE DES ÉPREUVES.

- 1° Une composition sur un sujet de pathologie, d'hygiène, d'extérieur et de ferrure;
- 2° Une épreuve orale sur une des parties comprises dans le paragraphe précédent;
- 3° Un examen pratique auprès d'un cheval sain ou malade.

Après la dernière épreuve, la commission d'examen procède, en séance particulière, au classement des candidats par ordre de mérite.

Le classement général est établi d'après les chiffres d'appréciation obtenus par les candidats; en cas d'égalité de deux candidats, il est fait une nouvelle lecture de leurs compositions en séance de la commission qui prononce sur le rang définitif de chacun d'eux.

MODE D'EXÉCUTION DES ÉPREUVES.

Les épreuves auront lieu devant une commission désignée par le ministre.

Il est accordé quatre heures pour rédiger la composition écrite sans livres ni notes, sous la surveillance d'un membre de la commission; la question est la même pour tous les candidats.

Pour traiter la question orale, il est accordé quinze minutes de réflexion.

À commencement de la séance, chaque candidat tire la question orale qui est numérotée par le président dans l'ordre que le sort a fixé pour son audition; elle lui est remise, dans le cabinet de réflexion, quinze minutes avant l'épreuve.

(1) Est compté en déduction le temps que les candidats auraient passé antérieurement dans l'armée, soit comme soldats, soit comme vétérinaires. Ils auront, à cet effet, à indiquer la durée de leurs services et les corps dont ils ont pu faire partie.

La durée de l'examen pratique est fixée à quinze minutes au plus.

Pendant leur séjour à l'École de cavalerie, les aides-vétérinaires stagiaires sont soumis à la discipline militaire; ils reçoivent des appointements annuels de 1,200 fr., augmentés du cinquième, soit 1,440 fr.

Ils ont droit, en outre, à une indemnité de première mise d'équipement fixée à 400 fr., et payable après qu'ils ont souscrit l'engagement indiqué plus haut.

Les aides-vétérinaires stagiaires qui ont subi d'une manière satisfaisante l'examen de sortie sont nommés aides-vétérinaires et attachés à des corps de troupes à cheval; il leur est alloué un supplément de première mise de 550 fr.

Ils ont droit, dans ce nouveau grade, à une solde de 1,800 fr. et ils jouissent des prérogatives accordées aux vétérinaires militaires par le décret du 14 janvier 1860.

Les aides-vétérinaires stagiaires qui ne seront pas jugés aptes au service militaire seront licenciés.

Le nombre des emplois d'aides-vétérinaires stagiaires vacants n'étant que de 40, les concurrents sont prévenus qu'ils ne seraient susceptibles d'être admis dans le cadre des stagiaires qu'autant qu'ils seraient classés dans les 40 premiers sur la liste des admissibles par ordre de mérite, établie par la commission d'examen.

Paris, le 14 mars 1860.

Le Maréchal de France, Ministre Secrétaire d'Etat de la guerre, RANDON.

Depuis quelque temps, il y a dans notre ville un artiste photographe qui, sans bruit, sans réclame, ne se fait connaître que par ses œuvres. Chaque jour il livre de nouveaux portraits de famille qui lui valent les éloges les plus justement mérités. On le félicite surtout de ses portraits d'enfants, qu'il réussit admirablement. C'est que M. Carotte, avec une connaissance approfondie de la science de Daguerre, travaille avec les appareils les plus perfectionnés, et l'éclatant succès qu'il obtient pour les enfants tient en grande partie à la puissance de son objectif. Avec ses instruments, il triomphe sans peine de la turbulence du jeune âge.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à profiter de la courte présence de M. Carotte dans nos murs. Son salon est ouvert tous les jours, Hôtel de Londres.

Pour chronique locale: P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Londres, 28 mars. — Le *Times* dit: Que la France vient d'agir de telle sorte vis-à-vis de l'Angleterre que si celle-ci avait pu le prévoir, la ratification du traité de commerce n'aurait pas eu lieu.

Ce qui le prouve, c'est que l'Angleterre, afin d'éviter tout soupçon de complicité, adjurait la France de se prononcer franchement, et que la France protestait constamment contre les projets d'annexion qu'on lui prêtait. Et à mesure que les soupçons de l'Angleterre persistaient, la France continuait de leur donner un démenti, déclarant toujours qu'elle ne voulait pas prendre la Savoie, jusqu'à ce qu'enfin elle en soit venue à développer les raisons qui l'obligeaient à la prendre.

De tels procédés, ajoute le *Times*, n'admettent plus de répétition.

Jusqu'à présent il était de notre devoir de comprendre les paroles de l'Empereur dans leur sens naturel; désormais, notre devoir sera de les comprendre conformément à l'expérience du passé. Quand Napoléon nous déclarera qu'il n'a pas l'intention d'acquiescer à une province quelconque, nous serons très-excusable de supposer que cette déclaration est faite sous réserve. Cela n'est pas certainement l'entente cordiale, aussi n'existe-t-elle plus. Napoléon usera du traité de commerce contre l'Angleterre. La France a perdu pour nous le caractère d'un allié fidèle et généreux, et, à cause de cela, nous voilà devenus plus faibles dans la balance européenne.

Le *Daily-News* dit: que bien que la France ne soit plus l'alliée de l'Angleterre, celle-ci ne conspirera pas avec les prétendants, et que le traité de commerce unira toujours les deux peuples. — Havas.

M. COULLAUD, Marc-Joseph-Frédéric, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Vihiers, Maine-et-Loire, s'est pourvu près de Son Exc. M. le Gardes-des-Sceaux à l'effet d'être autorisé à continuer de joindre à son nom celui de *Maisonneuve*.

Succès oblige: l'*Univers illustré* semble avoir fait sa devise de cette pensée. Ce journal, en effet, vient de faire exécuter une magnifique gravure de la CÈNE, d'après la célèbre fresque de Léonard de Vinci. Il en a fait tirer deux sortes d'épreuves:

les unes en noir sur papier ordinaire de 60 centimètres de hauteur sur 98 de largeur; et les autres, dites ÉPREUVES D'ARTISTE, à trois teintes sur grand papier de taille-douce de 66 centimètres de hauteur sur 105 de largeur.

Toute personne qui s'abonnera à partir du 1^{er} avril (prix: 10 francs par an) aura droit à une épreuve en noir sur papier ordinaire. En envoyant 3 francs en sus, la gravure sera expédiée franco par les messageries et roulée dans un étui en zinc, c'est-à-dire sans pli ni froissement possible.

Quant aux épreuves D'ARTISTE, elles sont réservées: 1^o aux personnes qui, en s'abonnant pour un an à partir du 1^{er} avril, prendront la collection complète des numéros de l'Univers illustré parus jusqu'à ce jour, et qui forment 3 volumes et demi (prix: 25 francs broché et 31 francs relié); 2^o aux personnes qui voudront bien se donner la peine de recueillir deux abonnements (prix: 20 francs) et d'en envoyer le

montant. Chacun de ces abonnements donne droit à une épreuve d'ARTISTE.

Toutes les épreuves d'ARTISTE sont expédiées franco et renfermées dans un étui en zinc.

Un dernier mot à propos de la gravure de la CÈNE. Jusqu'ici, la reproduction de ce chef-d'œuvre de Léonard de Vinci ne s'était jamais vendue moins de 250 francs; et même des épreuves avec grandes marges avaient atteint le chiffre de 1,000 et de 1,500 francs.

On s'abonne à Paris, rue Bonaparte 13; et à Saumur, chez M. GAULTIER, libraire.

M. CH. JEUNETTE, pompier-mécanicien, place de la Bilange, informe sa clientèle et les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance qu'il vient de rouvrir son atelier, et qu'il est complètement en état d'exécuter tous les travaux qu'on voudra lui confier.

Il se chargera, comme par le passé, des installations, réparations, fabrication des appareils et ustensiles pour l'éclairage au gaz.

Par un nouveau procédé que M. Jeunette vient de découvrir, il se charge de faire donner à une pompe, quelle que soit la profondeur du puits, 25 % d'eau de plus que les autres pompes de même modèle, avec une réduction de 30 % dans la force motrice. (94)

BOURSE DU 27 MARS.

3 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 68 85
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 96 25.

BOURSE DU 28 MARS.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 69 05.
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 96 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON, toitures et 41 ares de jardin clos de haies, au bourg de Saint-Lambert-des-Lévéés, joignant au nord la levée, au midi l'ancien lit de la Loire, dépendant de la succession Beneston. S'adresser audit notaire. (164)

A VENDRE

Une RENTE perpétuelle de 292 fr. Payable en deux termes et garantie par hypothèque. S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (145)

A VENDRE

La MAISON occupée par M^{me} Pasquier, modiste, rue Saint-Jean. S'adresser à M^e MAUBERT, huissier.

SERVICES DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 7 avril 1860, à la Mairie de Saumur, il sera procédé, à 3 heures du soir, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de foin, luzerne, paille et avoine, à livrer dans les magasins militaires de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue Bodin, n^o 3), où le public sera admis à en prendre connaissance. (153)

A CÉDER

Pour la Saint-Jean prochaine, UNE AUBERGE, Parfaitement achalandée, dans un des principaux quartiers de la ville. S'adresser au bureau du journal.

SIMON

Cordonnier et M^d de chaussures, Place de la Bilange.

A l'honneur de prévenir qu'il vient de recevoir un assortiment de chaussures vernies et autres, pour hommes, femmes et enfants, qu'il vendra à des prix très-réduits. (158)

Déposé au Tribunal de commerce.

EAU ARCHELAIS

Procédé infailible pour faire repousser les cheveux et en arrêter la chute en peu de temps.

Dépôt central chez M. L. PETIT, coiffeur, rue du Change, n^o 10, à Tours.

Cette Eau, dont l'efficacité est incontestable et si justement appréciée par les personnes qui en ont fait usage jusqu'à ce jour, ayant été approuvée par la médecine, et soumise à l'examen de chimistes distingués, a été reconnue inoffensive pour l'usage externe et bienfaisante pour le cuir chevelu.

Ne renfermant que des principes régénérateurs et n'étant composée uniquement que de suc de plantes toniques, elle lutte contre les calvités les plus prononcées et prévient celles qui tendraient à se déclarer.

Prix: 3 fr. et 5 fr. le flacon.

On fait des traités à forfait. — On garantit, dans l'espace de 4 mois, un bon résultat.

POMMADE ARCHELAIS

Prix: 2 francs le pot.

Renfermant les mêmes principes que l'Eau, elle en seconde les bienfaits et, après la régénération de la chevelure, elle en entretient la finesse et la souplesse.

M. ARCHELAIS est descendu à Saumur, pour 4 jours seulement, hôtel des Messageries, rue d'Orléans. (168)

Religion. Famille.

L'AMI DU PEUPLE

Travail. Propriété.

JOURNAL DU DIMANCHE.

Les feuilles politiques présentent aujourd'hui le plus vif intérêt; tout le monde veut connaître les nouvelles; chacun a besoin d'un journal.

L'AMI DU PEUPLE se recommande au public par l'abondance et le choix des matériaux qu'il donne. Son format est celui du MONITEUR UNIVERSEL, et il arrive le dimanche dans toutes les communes.

Chaque numéro contient tous les événements politiques de la semaine; les Faits officiels; une Chronique départementale; des articles Variétés; des articles d'Agriculture; un Bulletin de commerce, très-complet; un Feuilleton; des Nouvelles diverses; en un mot tout ce qui peut contribuer à instruire et amuser le lecteur.

DOUZE ANNÉES d'existence ont consacré le succès de ce journal.

Le prix d'abonnement est de 8 fr. PAR AN pour toute la France; 4 fr. pour SIX MOIS.

Il suffit en conséquence, pour s'abonner, d'envoyer, par lettre affranchie, un bon de poste de 8 fr. pour un an, ou de 4 fr. pour 6 mois, à l'adresse de M. le Directeur de l'Ami du Peuple, rue Saint-Laud, 83, à Angers (Maine-et-Loire).

Un numéro d'essai sera envoyé à toute personne qui en fera la demande par Lettre affranchie.

REVUE DE L'ANJOU

ET

DE MAINE-ET-LOIRE

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers

La REVUE de l'ANJOU et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE, paraît tous les deux mois, par livraisons de huit feuilles d'impression, divisées en deux parties, paginées séparément, et formant à la fin de l'année, deux volumes, l'un consacré à la publication de manuscrits et l'autre aux mémoires et travaux modernes.

Prix: 15 francs pour Angers, et de 18 francs par la poste.

ON SOUSCRIT AU BUREAU DE LA REVUE Et chez tous les principaux libraires de Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

ABONNEMENTS

Unan. 6 mois.
PARIS 15f. 8f.
DÉPARTEMENTS . . . 18f. 40f.
Corse, Algérie.
Étranger, selon le tarif postal.

LA FRANCE ÉLÉGANTE

JOURNAL DES DAMES ET DES SALONS.

La France élégante n'a plus besoin aujourd'hui de justifier son succès toujours croissant et la place importante qu'elle occupe au premier rang des publications du même genre: l'accueil qu'elle a reçu lui est un sûr garant des sympathies nombreuses qu'elle a fait naître, et elle ne négligera rien pour se maintenir dans la voie d'améliorations qu'elle a inaugurée. — En paraissant deux fois au lieu d'une, elle a trouvé le secret, non-seulement de doubler le nombre et la valeur des annexes de broderies, de gravures et de musique, mais encore de donner à sa rédaction un éclat que chercherait vainement à atteindre toute publication rivale.

La France élégante publie dans le courant de chaque année: — 1^o 24 numéros, format grand in-8^o,

édition de luxe, texte encadré et avec une couverture de couleur; — 2^o 28 à 30 gravures de modes colorées, inédites, dessinées par M^{me} Héloïse LÉLOIR; — 3^o 15 planches de dessins de broderies par les premiers dessinateurs en ce genre; — 4^o 15 planches de patrons de robes, manteaux, chapeaux, lingerie, vêtements d'enfants; — 5^o 4 à 6 planches de tapisserie colorée ou de dessins pour crochet, filet et tricot; — 6^o Environ 40 morceaux de musique, de chant et de piano; — 7^o et une multitude d'ouvrages de fantaisie en tous les genres pour dames et demoiselles.

Quant à sa rédaction, il suffit de citer les écrivains qui y concourent pour nous dispenser de tout éloge.

La France élégante a publié l'année dernière:

Le Capitaine Simon, par Paul Féval; Delphine, par M^{me} Clémence Robert; Berthe, par Pierre Zaccane; elle commence en ce moment la publication

d'Un Roman de M^{me} la C^{te} DASH

qui sera suivi de Nouvelles de MM. Des Essarts, Elie Berthet, Paul Féval, Emmanuel Gonzalès, Jules Sandeau, Etienne Enault, Jules Kergomard, Ponson du Terrail, Edmond About, Pierre Zaccane, M^{me} Anaïs Ségalas, comtesse Dash, Clémence Robert, Maria Delcambre, etc.

Il n'est point de recueils de ce genre qui puissent offrir une pareille réunion de talents divers et réellement distingués.

On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,